

Lieu du crash d'un Boeing d'Air France en 1962

Passage devant l'école de Caféière



Sur la route, une nature domestiquée

Lieu du crash d'un Boeing d'Air France en 1962

Puis arrivée en plein cœur
de la forêt tropicale

REPUBLIQUE
de la Guadeloupe
de la Basse-Terre



FRANCAIS

PM/N° 2017- 127

**ARRETE DU MAIRE
INTERDISANT LA CIRCULATION A TOUS VEHICULES A
MOTEUR A LA ROUTE DU BOEING
A COMPTER DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017**

Le Maire de la Commune de DESHAIES

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'aux termes de l'Article L-2212-1 du CGCT le Maire, autorité chargée de la Police Municipale, doit veiller au bon ordre, à la sûreté, à la salubrité publique sur le territoire communal.

Considérant que les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour permettre la circulation des véhicules à moteur à la route du boeing.

Après avis de la Police Municipale :

ARRÊTÉ

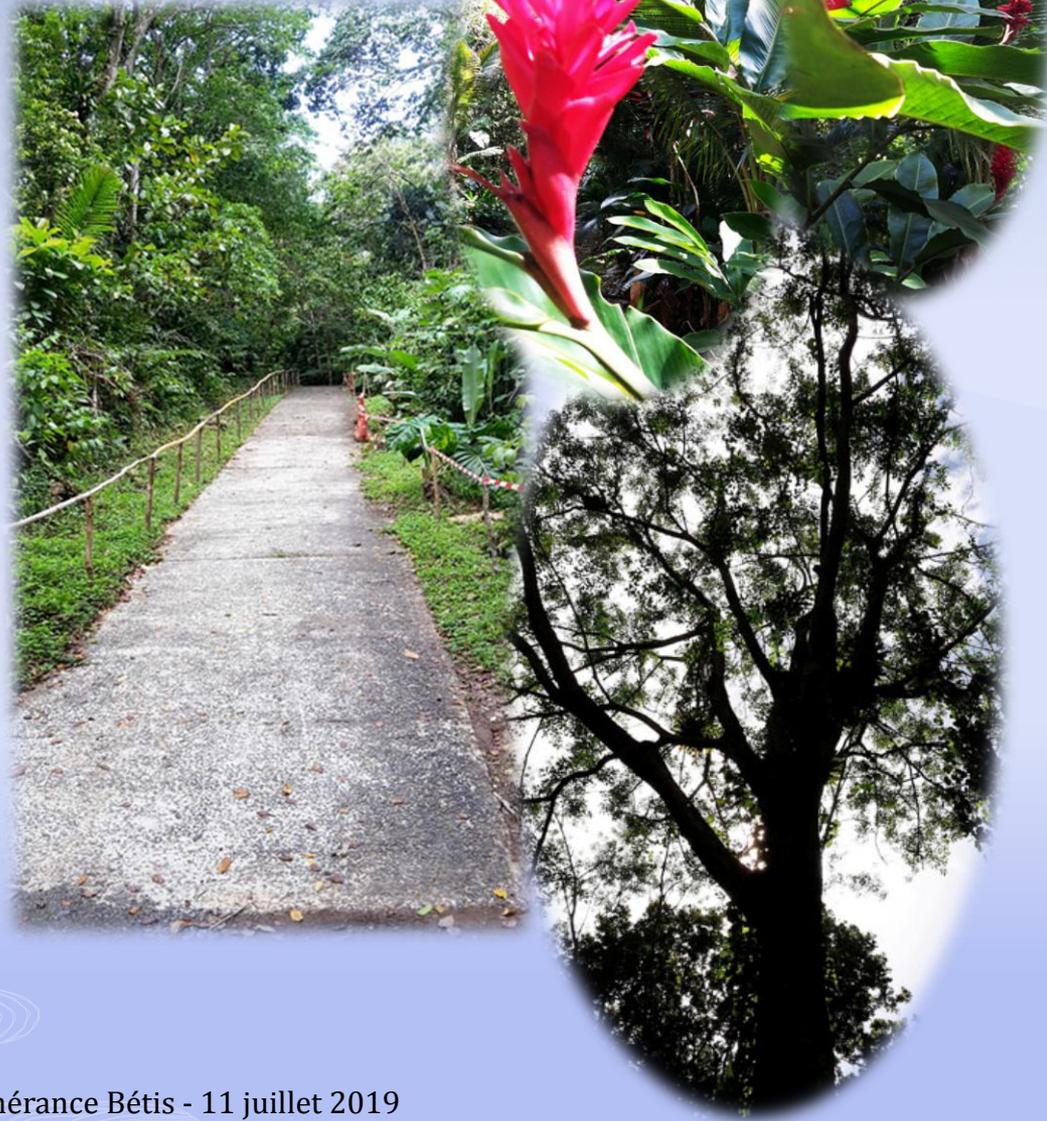
- Article 1 :** La circulation est interdite pour tous les véhicules à moteur sur la dernière portion de voie conduisant aux stèles de la route du boeing, en raison de l'affaiblissement d'une partie de la route et de la présence de lichen (mousse végétale) à certains endroits.
- Article 2 :** L'Article 1^{er} ne s'applique pas aux véhicules relevant d'une mission de service public et aux riverains.
- Article 3 :** Cet arrêté sera applicable dès la pose de la signalisation, et jusqu'à la remise en état de la chaussée
- Article 4 :** Toute infraction sera relevée et punie conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5 :** La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de la Gendarmerie Nationale, le Responsable de la Police Municipale, le Responsable des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à DESHAIES, le 10 Novembre 2017

Le Maire

Jeanny MARC

COMMUNE DE DESHAIES
TELEPHONE : 0590 28 44 44 - FAX : 0590 28 43 56
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
97126



Lieu du crash d'un Boeing d'Air France en 1962



Stèles dédiées à Albert Béville et Justin Catayé

Lieu du crash d'un Boeing d'Air France en 1962

Commémoration tous les 23 juin par la mairie de Deshaies



Morceaux d'épave





En revenant, une vue imprenable sur l'îlet Kawane



Montage d'Émerance Bétis - 11 juillet 2019